

teurs. Ceux qui ont étudié la question reconnaissent que le territoire situé au sud-est du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Lévis dans la province de Québec, dans les Provinces maritimes et dans une partie de l'état du Maine est désigné par la nature pour la production des tubercules de semence de l'Amérique du Nord; et que, moyennant une surveillance convenable afin d'empêcher l'éclosion des maladies si fréquentes dans les grandes étendues ensemencées de pommes de terre nous pourrions espérer augmenter à l'avenir nos récoltes d'excellents tubercules destinés aux semences. Cela encouragerait les cultivateurs de l'endroit à se livrer à une culture qui après naissance sur ce continent. Cependant, si nous n'avions cure des aptitudes de nos inspecteurs et si nous n'exigions par une inspection sévère afin d'enrayer les maladies le plus possible, nous ne retirerions les avantages que nous devrions retirer dans cette partie du pays. Souffrez que je donne un exemple de l'importance qu'a pour nous la préservation de nos récoltes de pommes de terre contre les maladies. Pendant la dernière saison, nous avons produit dans l'Île du Prince-Edouard près de 300 vagonnées de pommes de terre de semence dont 93 p. 100 ont été certifiées après inspection. Au Nouveau-Brunswick, les cultivateurs depuis quelques années cultivent ce tubercule sur une plus grande échelle que dans l'Île du Prince-Edouard, par conséquent, leurs champs et leurs récoltes sont plus infectés que les nôtres. Aussi, dans la superficie soumise à l'inspection, l'an dernier, 67 p. 100 seulement des pommes de terre ont été certifiées. Cela démontre la nécessité d'enrayer vigoureusement les maladies parmi les récoltes de pommes de terre, surtout lorsque celles-ci doivent servir à l'ensemencement. L'an dernier, il y avait dans l'Île du Prince-Edouard six inspecteurs pour l'examen des récoltes. Deux ou trois sont employés toute l'année durant, les autres ne le sont que pendant quelque mois. Cette année, nous avons agrandi de moitié la superficie qui sera soumise à l'inspection, et il nous faudra plus d'inspecteurs.

Je crois que l'Etat devrait jouer un rôle prédominant dans cette sphère. Les cultivateurs des Provinces maritimes et d'une partie de la province de Québec ont à cœur la protection de l'industrie des pommes de terre. Nous pouvons franchir une muraille douanière qui représente un droit de 35c. par boisseau, avoir accès au marché des Etats-Unis, y vendre notre produit et obliger le producteur américain à acquitter le droit. Et la pomme de terre est à peu près le seul article cultivé dans l'Est, au sujet de quel nous pouvons rejeter le paiement du droit de douane sur nos

[M. Sinclair.]

voisins. Pour cette raison, l'industrie des pommes de terre de semence est précieuse pour la nation, aussi bien que pour ceux qui s'y adonnent. Ceux qui préconisent la restriction des travaux d'inspection préconisent une chose qui n'est certainement pas de l'intérêt bien entendu de l'agriculture canadienne, sur tout dans les Provinces maritimes.

M. CALDWELL: Je ne veux pas contredire mon honorable ami (M. Sinclair) quant au pour-cent des pommes de terre soumises à l'inspection au Nouveau-Brunswick, comparativement à la quantité inspectée dans l'Île du Prince-Edouard. Pourtant, il y a une autre raison que celle qu'il a donnée. L'an dernier, les pommes de terre dont 5 p. 100 étaient infectés ont été acceptées, comme propres aux semences. Le règlement a été changé l'an dernier, et cette année, on n'acceptera que les tubercules n'accusant que 2 p. 100 d'infection. Plusieurs cultivateurs du Nouveau-Brunswick avait acheté leurs semences avant d'avoir su que le règlement était changé. De fait, il était impossible de savoir si, parmi les pommes de terre certifiées, il y en avait 5, 4, 3 ou 2 p. 100 d'atteintes de maladies, puisqu'on certifiât celles qui étaient saines dans la proportion de 95 p. 100. Je me suis fait prendre à cela. L'année dernière, après avoir acheté des pommes de terre de semence, j'ai appris qu'il y en avait un peu plus de 4 p. 100 d'infectées. Je ne les aurais pas achetées si j'avais su que ce règlement-là avait été édicté —je l'ai appris trop tard. C'est ainsi que nombre de cultivateurs ont planté, l'année dernière, des pommes de terre dont 3 ou 4 p. 100 étaient atteintes.

Je tiens à reprendre l'honorable député de Queen (M. Sinclair), sachant qu'il n'a pas voulu faire entendre que les pommes de terre du Nouveau-Brunswick sont plus infestées que les autres. Si une moins grande partie de notre récolte de l'an dernier a trouvé grâce aux yeux des inspecteurs, c'est parce qu'on a apporté au règlement des modifications que les cultivateurs ignoraient au moment de la plantation. Si elles avaient été portées à leur connaissance, ils auraient planté d'autres pommes de terre.

L'hon. M. SINCLAIR: En parlant comme j'ai fait, je n'avais nullement l'intention de faire reproche au Nouveau-Brunswick du degré de propagation de la maladie qui s'y manifeste. En ce qui concerne le degré d'infection des pommes de terre certifiées, c'est le genre de maladie qui compte le plus. On ne peut faire certifier celles qui sont atteintes de la maladie de la mosaïque, par exemple. Quand il y a flétrissure, "jambe noire" ou rhizoetone, on alloue 3 p. 100. Il existe d'autres maladies